

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 JUILLET 2015**

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 27  
Pouvoirs : 7  
Votants : 34

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 30/06/2015

Le 6 Juillet 2015, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

**Présents :** Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Jean-José BETTIOL (remplace Daniel DOMPOINT), Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLEY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Marie-Christine THEVENET (Remplace Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

**Absents excusés :** Isabelle ACHARD (pouvoir Bruno HENRY), Christian BAISE (pouvoir Etienne SERRAT), Noël CHEYNET, Daniel DOMPOINT (remplacé par Jean-José BETTIOL), Yves DUMOULIN (pouvoir Richard SIMMINI), Jacky DUTRUC (pouvoir Marc PECHOUX), Chantal NOEL, Vincent LAUTIER (pouvoir Bernard REY), Sylvie MICHEL (pouvoir Béatrice GUERIN), Raymond MOUSSY (remplacé par Marie-Christine THEVENET), Michel RAYMOND, Frédéric VALLOS (pouvoir Françoise DUVILLARD)

**Secrétaire de séance :** Hubert BONNET

**OBJET : FINANCES – Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), exonération des établissements de spectacles cinématographiques réalisant moins de 450 000 entrées par an :**

Mme Brigitte COULON, Vice-Présidente chargée des Finances rappelle que la Communauté de communes fixe les taux des taxes suivantes (pour la part d'imposition qui lui revient) : TH, CFE, TFB, TFNB, TASCOS, sous réserve de liens entre les taux, notamment avec ceux des communes.

Cette fiscalité mixte permet de mettre en place une politique fiscale (abattements, majoration, exonérations, cotisations minimales, etc.) pour ces taxes.

Les précédentes communautés Porte Ouest de la Dombes et Saône Vallée avaient adopté certaines dispositions fiscales sur les abattements à la TH, la cotisation minimale de CFE, ou la TASCOS.

La commission des finances réunie le 16 juin 2015 et le bureau du 25 juin 2015 ont examiné les différentes possibilités offertes par la législation et exposent les dispositions de 3°, 3° bis et 4° de l'article 1464 A du code général des impôts permettant aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre d'exonérer de cotisation foncière des entreprises et de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, les établissements de spectacles cinématographiques répondant à certaines conditions.

Mme Brigitte COULON propose au Conseil d'exonérer les établissements de spectacles cinématographiques qui enregistrent moins de 450 000 entrées par an afin de favoriser cette activité culturelle organisée dans de petites salles de proximité sur le territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'exonérer de cotisation foncière des entreprises et de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, les établissements de spectacles cinématographiques qui ont réalisé un nombre d'entrées inférieur à 450.000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition.
- **FIXE** le taux de l'exonération à 100 %.
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.